

COMMUNE  
DE  
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87

Visa de la  
Sous-Préfecture  
du 09-08-2013

ARRETE PERMAMENT

N° 796

//URBANISME/AP/32/2013/796//

MISE A JOUR DE L'ANNEXE  
"SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE" (S.U.P.)  
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)  
DE LA COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS

LE MAIRE,

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.126-1, R. 123-13, R.123-14 et R.123-22 ;
- VU le Code du Patrimoine et notamment son article L.621-30 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2001 approuvant le plan d'occupation des sols ;
- VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 31/03/2001, du 28/10/2005, du 03/07/2009, du 07/07/2011 et du 07/09/2012 modifiant le Plan d'Occupation des Sols ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/09/2012 modifiant le périmètre de protection des Monuments Historiques ;
- VU la lettre du Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas-Rhin en date du 23/05/2013, s/c de la Direction Départementale des Territoires – Service Aménagement Durable des Territoires – atelier des référents territoriaux, demandant la mise à jour du plan d'occupation des sols ;
- VU les pièces du dossier ci-annexé ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le Plan d'Occupation des Sols est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'actualiser les Servitudes d'Utilité Publiques relatives :

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique ;
- le plan n°1 des servitudes d'utilité publique au 1/5000 ème.

**ARTICLE 2** : Le plan d'occupation des sols mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.

**ARTICLE 4** : Des ampliations du présent arrêté et des pièces annexées seront transmises:

- à la Préfecture du Bas-Rhin ;
- à la Sous-Préfecture de l'arrondissement ;
- aux services de l'État, Direction Départementale des Territoires
  - ✓ Service Aménagement Durable des territoires – Atelier des Référents Territoriaux
- au Conseil Général du Bas-Rhin ;
- à la Chambre d'Agriculture ;

Fait à Sultz-les-Bains, le 9 août 2013



Le Maire,

*[Signature]*  
Guy SCHMITT